

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 75 (2013)

**Heft:** 2

**Rubrik:** ASETA

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Assemblée générale



**Vaud**

**Jeudi 14 février 2013, à 10 h 15**

### Au Casque d'Or, Centre de la Protection civile à Gollion

Avec les élections de la Commission de gestion, admissions, démissions, cotisation 2013, permis G et 40 kilomètres à l'heure. Conférence : Permis des charriots élévateurs, obligatoire (par M. Etienne Junod, SPAAC); Feux de gabarit obligatoires en 2013 (par M. Michel Liaudat, SAN). Fondue bourguignonne à CHF 30.–, inscription obligatoire auprès de M<sup>me</sup> Anne-Lise Amez-Droz, 021 864 59 25, alamez-droz@bluewin.ch



**NE**

**Mercredi 20 février 2013, à 10 h 00**

c/o Agri Bio Val SA (usine de biogaz)

Z.I. Clos Donzel, 2114 Fleurier

Avec admission – démissions, nomination au comité, nomination des vérificateurs des comptes, cotisations 2014

Suite à cette assemblée, un apéritif et une fondue vous seront offerts (boissons à charge des participants). De plus, un cours du SPAAC vous sera donné concernant la sécurité et santé des enfants à la ferme, de 13 h 30 à 16 h 30, ouvert à toutes et tous, agriculteurs (-trices) ou non, parents avec enfants dès 6 ans. Pour les personnes intéressées, une visite du Biogaz sera organisée.



**VS**

**Vendredi, 22 février 2013, à 10 h 00**

### A la fromagerie de Tourtemagne

Avec élections des vérificateurs de comptes. A l'issue de l'assemblée, un menu « raclette » (CHF 20.– per personne sans les boissons) aura lieu à la fromagerie pour ceux qui le souhaitent.



**JU**

**Mercredi 20 mars 2013, à 10 h 00**

### Restaurant Chez L'Cabri à Courtemâiche

Avec élections, finale Suisse du gymkhana 2012, cotisation, budget et activités 2013



**Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, 9 h 15**

**Bucher AG Langenthal, Motorex-Schmiertechnik**

**Bern-Zürichstrasse 31, Langenthal**

Avec conférence « Nouvelle génération des huiles pour moteurs » (par Arnold Zuppiger); après-midi, visite des exploitations Bucher AG, Langenthal, Samen Steffen AG et Hector Egger Holzbau



**FR**

## « Formation Permis G »

### Cours sur la circulation routière et l'équipement des véhicules automobiles agricoles

l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture (AFETA), avec l'aide des instructeurs de la Police cantonale et de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), met, comme chaque année, sur pied des cours en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie G (véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h), qui donne aussi le droit de conduire des cyclomoteurs.

Ces cours auront lieu pendant une journée, soit le lundi 8, mardi 9 ou mercredi 10 avril 2013. Ils sont destinés aux jeunes garçons et filles nés avant le 1<sup>er</sup> mars 2000.

Les bulletins d'inscription sont disponibles auprès des secrétariats des CO du canton ou auprès de l'AFETA, laurent.guisolan@fr.ch, 026 305 55 00. L'inscription est possible jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013. Impérativement respecter ce délai !



**Vaud**

## Formation pour obtenir le permis de conduire de la catégorie G

### Permis également reconnu pour la conduite d'un cyclomoteur, formation théorique valable pour la catégorie F (véhicule limité à 45 km/h)

Sur la voie publique, pour conduire un tracteur dont la vitesse maximale est de 30 km/h, les jeunes gens doivent avoir 14 ans révolus et être porteurs du permis de conduire de la catégorie G. Il est possible de passer l'examen 1 mois avant l'anniversaire.

**Prix du cours:** membre ASETA VAUD : CHF 50.–

(non-membre : CHF 100.–)

Renseignements et inscriptions auprès de l'ASETA Riniken, tél. 056 462 32 00.

**Bulletin d'inscription pour la formation F/G à envoyer à :**  
**ASETA, M<sup>me</sup> Amez-Droz, rte des Chaufours 1  
 1147 Montricher, ou à : alamez-droz@bluewin.ch**

**Nom (du participant)**

**Prénom (du père)**

**Date de naissance**      Membre ASETA Vaud  oui  non

**Téléphone**      Portable

**Adresse**

**NPA, localité**

Demande de permis déjà adressée au Service des automobiles  
 Oui  Non

**Lieu désiré:**  Morges  Moudon  Yverdon

**Date cours:**

1<sup>er</sup> semestre 2013  2<sup>e</sup> semestre 2013



## Cours pour obtenir le permis « G »

### **Jeunes conducteur et conductrices de tracteurs**

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la Police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du Service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de pâques soit:

8-10 mars 2013 à Cernier et 15-16 mars 2013 à Fleurier.

Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **11 mars 2013 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance complète : Prénom du père : \_\_\_\_\_

Adresse exacte : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Membre ANETA :  OUI /  NON

Emplacement choisi : Cernier  Fleurier

Pour Cernier, uniquement possibilité de manger sur place :

Dîner oui  non

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions, nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !



En collaboration avec



**L'assurance  
d'un bon  
conseil !**

**Visitez nous !**

Nos agences régionales sont très heureux de vous accueillir à des foires suivantes:

**Tier & Technik**, Saint-Gall  
21. - 24.02.2013  
**halle 2.1, stand 16**

**AgriMesse**, Thun  
28.02. - 03.03.13  
**halle 7, stand 713**

**Compétent en assurances et agriculture.**

**Pour les familles paysannes !**

**USP assurances**

Laurstrasse 10, 5201 Brugg

Tél. 056 462 51 55

info@usp-assurances.ch

www.usp-assurances.ch



SVLT  
ASETA

# Programme des cours 2012-2013

## Centre de formation

Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Tout le programme sur  
[www.agrartechnik.ch](http://www.agrartechnik.ch)

Infos et inscription directement  
par tél. 021 557 98 98  
ou fax 021 557 98 99

### Délai d'inscription

- Une semaine avant le début du cours

### Horaire des cours

Matin de 9 h à 12 h; après-midi de 13 h à 16 h

### Repas de midi

Les participants ont la possibilité de manger au réfectoire de l'Ecole d'agriculture Agrilogie Grange-Verney.

### Facturation des cours

Les participants reçoivent la facture après le cours.

### Prix des cours

Les prix entre parenthèses concernent les participants qui ne sont pas membres ASETA.

Travaux à l'atelier (Nombre de participants : 5 à 10)

#### AS 25 Mieux traiter

1 jour, CHF 125.- (CHF 165.-)

Bien connaître son pulvérisateur – déterminer le choix des vitesses, buses, pression, diamètre des gouttelettes, dérive – adaptation du pulvérisateur pour bas volume

1<sup>er</sup> mars 2013

### Inscription

Cours, désignation et n°:

Nom, prénom:

Adresse:

NPA, localité:

Tél.: Courriel:

Date, signature:

Je suis membre ASETA, numéro de membre:

Je veux profiter des tarifs des membres ASETA et devenir membre ASETA

Envoyer ou faxer: Centre de formation ASETA, chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Rénovation bâtiment (Nombre de participants : 5 à 8)

#### AS 34 Maçonnerie

2 jours, CHF 240.- (CHF 300.-)

Teneurs en ciment des crépis et bétons – rudiments pour le coffrage et le ferrailage – montage d'un mur, crépissage et talochage – conseils pour l'exécution d'un dallage; dalle suspendue, fondations d'un mur; choix de matériaux; prix au m<sup>2</sup>

7 et 8 mars 2013



Informatique (Nombre de participants : 4 à 8)

Public visé: débutants possédant un ordinateur

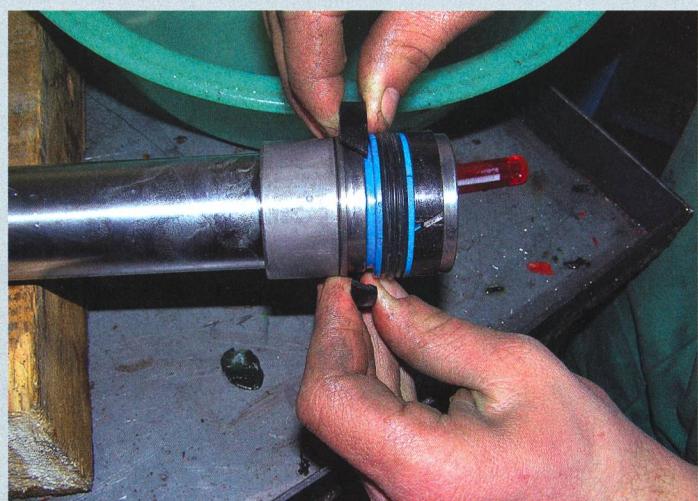
#### AS 09 Aller plus loin avec Word

1 jour, CHF 125.-

Utilisation des macros – style – modèle – insertions automatiques – formulaires – gestion de document long, etc. D'entente avec les participants, un choix sera fait pour la journée.

5 mars 2013

Remarque: 2<sup>e</sup> niveau, pour les personnes ayant suivi le cours de base.



### Renseignements pour les cours d'informatique :

Frédéric Meyer

Au Chattelet

1063 Peyres-Possens

079 323 10 33 • [frede55@bluewin.ch](mailto:frede55@bluewin.ch)

# Cours de conduite

## Cours G40

### Lieux et dates 2012

Sous réserve de changement

<b>Aarberg BE</b>		<b>Landquart GR</b>	
11.04+16.04	08.08+13.08	14.03+19.03	08.08+13.08
16.05+21.05	15.08+27.08	04.04+09.04	22.08+27.08
06.06+11.06	05.09+10.09	16.05+21.05	19.09+24.09
11.07+16.07		13.06+18.06	17.10+22.10
<b>Balgach SG</b>		18.07+23.07	
11.04+16.04	29.08+03.09	<b>Langnau i. E. BE</b>	
08.05+14.05	24.10+29.10	07.03+12.03	13.06+18.06
<b>Bazenheid SG</b>		25.04+30.04	11.07+16.07
04.04+09.04	25.07+30.07	23.05+28.05	29.08+03.09
23.05+28.05	08.08+13.08	<b>Les Hauts-Geneveys NE</b>	
27.06+02.07	07.11+12.11	11.04+16.04	17.10+22.10
04.07+09.07		13.06+18.06	07.11+12.11
<b>Biberbrugg SZ</b>		15.08+20.08	
30.04+06.05	23.08+30.08	<b>Lindau ZH</b>	
07.06+11.06	17.10+22.10	28.03+02.04	26.09+01.10
25.07+30.07	07.11+12.11	30.05+04.06	31.10+05.11
<b>Brunegg AG</b>		31.07+06.08	
07.03+12.03	04.07+09.07	<b>Lyss BE</b>	
04.04+09.04	05.09+10.09	03.10+08.10	07.11+12.11
02.05+07.05	03.10+08.10	24.10+29.10	
<b>Bülach ZH</b>		<b>Lyssach BE</b>	
08.05+14.05	15.08+20.08	13.03+19.03	18.09+24.09
11.07+16.07	10.10+15.10	10.04+16.04	09.10+15.10
<b>Bulle FR</b>		08.05+14.05	30.10+05.11
20.03+27.03	11.07+16.07	12.06+18.06	
04.04+09.04	22.08+27.08	<b>Marthalen ZH</b>	
25.04+30.04	26.09+01.10	24.04+30.04	18.07+23.07
16.05+21.05	02.10+09.10	02.05+07.05	08.08+13.08
13.06+18.06	31.10+05.11	<b>Mettmenstetten ZH</b>	
27.06+02.07		04.06+12.06	02.10+10.10
<b>Corcelles-près-Payerne VD</b>		06.08+14.08	06.11+12.11
03.04+10.04	21.08+28.08	<b>Moudon VD</b>	
29.05+05.06	20.11+27.11	24.04+01.05	15.08+20.08
<b>Courtételle JU</b>		02.05+07.05	11.09+18.09
21.03+25.03	20.06+25.06	<b>Niederurnen GL</b>	
18.04+23.04	29.08+03.09	21.03+26.03	22.08+27.08
23.05+28.05	19.09+24.09	02.05+07.05	17.10+22.10
<b>Düdingen FR</b>		27.06+02.07	
18.04+23.04	12.09+17.09	<b>Nyon VD</b>	
20.06+25.06	17.10+22.10	21.02+26.02	21.11+26.11
22.08+27.08		<b>Oensingen SO</b>	
<b>Engadin GR</b>		28.02+05.03	19.09+24.09
15.08+20.08		11.04+16.04	03.10+08.10
<b>Frauenfeld TG</b>		06.06+11.06	24.10+29.10
14.03+19.03	15.08+20.08	22.08+27.08	
11.04+16.04	12.09+17.09	<b>Saanen BE</b>	
08.05+14.05	24.10+29.10	15.08+20.08	05.09+10.09
06.06+11.06	07.11+12.11	<b>Salez SG</b>	
11.07+16.07		21.03+26.03	04.07+09.07
<b>Gossau ZH</b>		18.04+23.04	05.09+10.09
11.07+16.07	12.09+18.09	30.05+04.06	31.10+05.11
07.08+13.08	03.10+09.10	<b>Schöftland AG</b>	
<b>Hohenrain LU</b>		04.07+09.07	17.10+22.10
20.03+26.03	24.07+30.07	<b>Schwarzenburg BE</b>	
17.04+23.04	23.10+29.10	25.04+30.04	02.08+06.08
22.05+28.05		30.05+04.06	12.09+17.09
<b>Ilanz GR</b>		25.07+30.07	10.10+15.10
29.05+04.06		<b>Schwyz SZ</b>	
<b>Interlaken BE</b>		27.03+02.04	17.07+23.07
02.05+07.05	08.08+13.08	15.05+21.05	11.09+17.09
18.07+23.07	03.10+08.10	<b>Sion VS</b>	
<b>Kägiswil OW</b>		05.09+10.09	
16.05+21.05	10.10+14.10	<b>Sissach BL</b>	
29.08+03.09		28.03+02.04	25.07+30.07
<b>Konolfingen BE</b>		18.04+23.04	24.10+29.10
07.03+13.03	22.08+28.08	06.06+11.06	
18.04+23.04	12.09+18.09	<b>Sitterdorf TG</b>	
06.06+12.06	17.10+23.10	21.03+26.03	22.08+27.08
11.07+17.07		04.04+09.04	05.09+10.09
<b>La Sarraz VD</b>		25.04+30.04	19.09+24.09
07.03+12.03	29.08+03.09	16.05+21.05	10.10+15.10
18.04+23.04	12.09+17.09	18.07+23.07	31.10+05.11
30.05+04.06	30.10+06.11	25.07+30.07	
19.06+26.06			

<b>Sursee LU</b>		<b>Visp VS</b>	
06.03+12.03	08.08+13.08	31.07+06.08	
03.04+09.04	29.08+03.09	<b>Willisau LU</b>	
01.05+07.05	04.09+10.09	14.03+19.03	05.09+10.09
06.06+11.06	16.10+22.10	08.05+14.05	24.10+29.10
10.07+16.07	10.07+16.07		
<b>Thusis GR</b>		<b>Zweisimmen BE</b>	
20.06+25.06	19.09+24.09	30.05+04.06	05.09+10.09
<b>Tramelan BE</b>		<b>Zwingen BL</b>	
30.05+04.06	24.10+29.10	27.06+02.07	26.09+01.10
<b>Tuggen SZ</b>			
02.05+07.05	18.07+23.07		
05.06+14.06	11.09+19.09		

<b>Sursee LU</b>		<b>Visp VS</b>	
31.07+06.08		<b>Willisau LU</b>	
<b>Willisau LU</b>		14.03+19.03	05.09+10.09
08.05+14.05		08.05+14.05	24.10+29.10
<b>Zweisimmen BE</b>			
30.05+04.06			
<b>Zwingen BL</b>			
27.06+02.07			

**Tout titulaire d'un permis de catégorie G qui a participé au cours de conduite G40 est autorisé à conduire des tracteurs agricoles et des véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 est reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU) et annoté dans le permis de conduire.**

**La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.– à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à une autre membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.**

#### Conditions de participation

- Un permis de conduire de catégorie G
- Un tracteur avec dispositif de protection du chauffeur (vitesse maximale de 30 ou 40 km/h) pour la première journée

- Un tracteur et une remorque agricole pour la seconde journée (poids garanti de la remorque d'au moins 3500 kg). L'assurance du véhicule incombe au participant.

#### Confirmation de l'inscription

Après s'être inscrits, les participants reçoivent une confirmation. Cette dernière les autorise à s'exercer pendant un mois au volant d'un tracteur roulant à 40 km/h. Quant à la remorque, elle sera amenée sur les lieux du cours par les participants eux-mêmes, en empruntant le chemin le plus direct.

#### Prix du cours

Membres: CHF 570.– (non-membres CHF 620.–), ristourne de CHF 100.– par le Fonds de sécurité routière.

En cas d'annulation deux semaines avant le début du cours, un montant de CHF 60.– sera perçu pour les frais administratifs.

En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Informations et renseignements

[www.g40.ch](http://www.g40.ch)

[www.coursdeconduite.ch](http://www.coursdeconduite.ch)



Avec le soutien  
du Fonds  
de sécurité routière  
(FSR)

 vaudoise

### Inscription au cours G40

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA/lieu

Nº de tél. Portable

Nº du permis de conduire (position 5, format carte de crédit)

--	--	--	--	--	--	--	--

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours.

Date et signature

Signature du représentant légal  
ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00,  
fax 056 462 32 01, courriel: [info@agrartechnik.ch](mailto:info@agrartechnik.ch)



concernant des délits qui ne mettent pas, ou très peu, en danger la sécurité routière sont alors considérés comme conclus. En revanche, le ministère public transmet le dossier aux autorités administratives qui décrètent d'autres mesures s'il y a eu une éventuelle mise en danger d'autres usagers de la route. La gravité du délit et les antécédents du conducteur fautif sont alors déterminants. Si l'infraction est considérée comme minime et qu'aucune autre faute n'est portée à la charge du conducteur, un avertissement est prononcé avec sursis probatoire. Un nouveau cas grave ou une récidive durant ce sursis cause le retrait immédiat du permis de conduire.

C'est ce qui est arrivé à l'agriculteur X contre lequel on a porté plainte pour le transport de balles d'ensilage non sécurisées sur un chemin de campagne. X a reconnu tout de suite les faits et payé l'amende. Il fut surpris de recevoir des autorités une décision de retrait de permis de conduire, sa transgression ayant été estimée une infraction de moyenne importance contre la Loi sur la circulation routière. L'agriculteur a dû se démener pour prouver que son délit était mineur : chemin de campagne, faible distance, aucune mise en danger d'autres usagers de la route. Les autorités ont tenu compte des circonstances et se sont limitées à un avertissement avec un sursis probatoire de deux ans.

L'exemple de cet agriculteur atteste de l'importance d'exposer exactement les faits et de connaître les conséquences de l'ordonnance pénale. Si celle-ci mentionne explicitement qu'elle sera transmise aux autorités administratives, il faut s'attendre à un retrait de permis. Le fautif a, dans tous les cas, le droit de déposer un recours contre les mesures décrétées. Il doit veiller à le faire dans les délais impartis.

Veuillez vous adresser au secrétariat de l'ASETA à Riniken pour tout autre renseignement relatif à la circulation routière agricole :

056 462 32 00, [www.agrartechnik.ch](http://www.agrartechnik.ch)

## Circulation routière : délit et conséquences

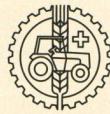
**Quiconque peut porter plainte en constatant que l'état technique ou l'utilisation d'un véhicule agricole ne sont pas en règle. Pourtant, la plupart des gens ne réalisent pas que l'ordonnance pénale résultant d'une telle plainte implique parfois le retrait du permis de conduire.**

**Dominique Berner, service technique ASETA**

Une amende d'ordre pénalise des infractions mineures à la circulation routière comme une erreur de stationnement, un léger dépassement de vitesse ou une faible surcharge. Elle peut être payée sur place ou facturée sans autres conséquences directes pour le fautif. L'agent de police verbalisateur fixe le montant sur la base de la liste fédérale des amendes d'ordre.

Une plainte est déposée si le délit n'est pas mentionné dans la liste et/ou qu'il est de plus grande portée. L'agent de police constate les faits lors du contrôle et éta-

blit un rapport à l'attention du ministère public. C'est cette autorité qui porte alors plainte contre le fautif en lui adressant une ordonnance pénale. Celle-ci contient non seulement les données personnelles du fautif, le type et le lieu du délit, mais aussi le montant de l'amende et d'éventuels frais d'écriture, ainsi que les indications de voies de recours, à savoir comment et quand (délai) déposer un recours contre cette ordonnance pénale. Le fautif reconnaît son délit en renonçant à son droit de recours dans le délai fixé et en payant l'amende administrée. Les cas



SVLT  
ASETA

# Formation continue OACP

## Cours pour chauffeurs poids lourds



Toute personne détentrice d'un permis de conduire de catégorie C ou C1 (véhicules à moteur supérieurs à 3,5 t) doit, selon l'Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnel (OACP), suivre un perfectionnement obligatoire de cinq jours (35 heures) en l'espace de cinq ans.

Dès 2015, c'est uniquement de cette façon qu'un chauffeur – détenteur d'un certificat fédéral de capacité – sera autorisé à effectuer des transports industriels au moyen de véhicules des catégories susmentionnées. Ce délai échoit en 2013 déjà sur les catégories D et D1 (poids lourds pour le transport de passagers).

Sous réserve de modifications

Les repas, la documentation et l'attestation sont inclus dans le prix.

### OTR1/tachygraphes

**1 journée, CHF 285.-  
(non-membres 310.-)**

Le cours met l'accent sur l'utilisation du tachygraphe selon les exigences de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos (OTR1) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Moudon (VD)**

Mardi 19.2.2013

### Premiers secours

**1 journée, CHF 295.-  
(non-membres 320.-)**

En cas d'accident dans la circulation routière, les participants adoptent le comportement adéquat. Ils évaluent l'état de la personne accidentée selon le schéma ABCD, appliquent les mesures immédiates pour sauver la vie, portent secours avec les systèmes de positionnement et de sauvetage, et savent utiliser un défibrillateur cardiaque.

**Moudon (VD)**

Mardi 19.3.2013

### Accident/incendie

**1 journée, CHF 385.-  
(non-membres 410.-)**

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour conduire en toute sécurité et sans accident. Ils adoptent un comportement adéquat en cas d'accidents et d'incendie sur la route et dans les tunnels routiers. L'image du chauffeur professionnel sert d'exemple.

**Moudon (VD)**

Jeudi 21.3.2013

Jeudi 4.4.2013

### Assurer la charge

**1 journée, CHF 295.-  
(non-membres 320.-)**

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour charger de manière correcte et arrimer dans les règles de l'art les marchandises à transporter.

**Moudon (VD)**

Lundi 18.2.2013

[www.coursdeconduite.ch](http://www.coursdeconduite.ch)

pour davantage d'informations et conditions de participation

### Inscription pour cours OACP

Cocher ce qui convient       OTR1     Assurer la charge     Premiers secours  
 Accident/incendie     Véhicules et technique

Date du cours: \_\_\_\_\_ Lieu du cours: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

NPA/lieu: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

N° de membre ASETA: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Je souhaite profiter des tarifs accordés aux membres et ainsi adhérer à l'ASETA.

N° du permis de conduire (rubrique 5 sur le permis de conduire)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Envoyer à l'ASETA, Ausserdorfstrasse 31,  
5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01,  
courriel: [zs@agrartechnik.ch](mailto:zs@agrartechnik.ch), [www.coursdeconduite.ch](http://www.coursdeconduite.ch)

# Agridea 2013 : Offre attrayante

**Fraîchement parues, les brochures Agridea présentent une offre attrayante de formations continues et de publications pour 2013, entre classiques et nouveautés.**

Dominik Senn

La brochure « Formation continue 2013 » présente le programme des cours Agridea. Ils abordent des thématiques actuelles dans les domaines des connaissances agricoles spécifiques, de la méthodologie et du développement personnel. De nouveaux contenus sont également proposés, tels les paysages ou la nanotechnologie.

Le catalogue « Publications et logiciels 2013 » liste plus de 200 publications tra-

tant des connaissances et des expériences issues de la recherche, de la vulgarisation et de la pratique. Conçus pour les experts de la vulgarisation agricole, les enseignants et les familles paysannes, les produits sont dorénavant déclinés en quatre catégories : classeur de fiches techniques, guides, fiches thématiques et formulaires. Chaque produit s'adresse à l'un des quatre groupes de destinataires suivants : famille paysanne, école, conseil et administration. Les premières applications pour smartphones et tablettes électroniques seront créées pour les logiciels les plus importants. L'offre complète est régulièrement actualisée, et les inscriptions/commandes sont gérées sur le site [www.agridea-lausanne.ch](http://www.agridea-lausanne.ch).



**Les offres de formations continues et de publications d'Agridea pour 2013 sont listées et décrites dans ces brochures.**

75<sup>e</sup> année

**Technique Agricole**

## Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Willi von Atzigen, directeur

## Rédaction

Ueli Zweifel: [red@agrartechnik.ch](mailto:red@agrartechnik.ch)  
Dominik Senn: [dominik.senn@agrartechnik.ch](mailto:dominik.senn@agrartechnik.ch)  
Ruedi Hunger: [hungerr@bluewin.ch](mailto:hungerr@bluewin.ch)  
Ruedi Burkhalter: [r.burkhalter@agrartechnik.ch](mailto:r.burkhalter@agrartechnik.ch)  
Tél. 056 462 32 50

## Abonnement, changement d'adresse

Case postale, 5223 Riniken,  
tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01  
Internet: [www.agrartechnik.ch](http://www.agrartechnik.ch)

## Annonces

Agro-Publications, Dammweg 9, case postale,  
CH-3001 Berne  
Tél. 031 330 95 01,  
fax 031 330 95 30,  
[landtechnik@agripub.ch](mailto:landtechnik@agripub.ch)

## Vente des annonces

Andreas Schwab, tél. 031 330 95 10  
E-mail : [andreas.schwab@agripub.ch](mailto:andreas.schwab@agripub.ch)  
Daniel Sempach, tél. 034 415 10 41  
E-mail : [daniel.sempach@agripub.ch](mailto:daniel.sempach@agripub.ch)

## Tarif des annonces

Tarif valable : 2012  
Rabais de 25 % sur la combinaison avec *Schweizer Landtechnik*

## Imprimerie et expédition

Stämpfli Publications SA  
Wölflistrasse 1, 3001 Berne

## Coordination de production

Roberto Bruno

## Paraît 11 fois par an

## Prix de l'abonnement

Suisse : CHF 107.– par an (TVA incluse)  
Gratuit pour les membres ASETA  
Etranger : prix sur demande

## Bulletin de commande ASETA

<b>Combinaison enfants</b> 100 % coton, bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
	CHF	38.–		43.–		48.–			
	Quantité								
<b>Combinaison</b> , rouge-noir, CHF 82.– 60 % coton, 40 % polyester	Taille	S = 44/46	M = 48/50	L = 52 / 54	XL = 56 / 58				
	Quantité								
<b>Salopette</b> , rouge, CHF 58.– 75 % coton, 25 % polyester	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
	Quantité								
<b>T-shirt</b> , gris chiné, CHF 18.– 100 % coton	Taille	S		M		L		XL	
	Quantité								

Frais d'envoi et TVA non inclus. Paiement dans les 30 jours, net.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, lieu \_\_\_\_\_

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

## Numéro 3/2013

### Marché

Techniques de semis monograines  
Poste de soins d'onglons et traitement

### Sécurité

Entreposage sûr des produits  
phyto sanitaires

### En savoir plus

Techniques de semaines rapides

### Agroscope ART

Controlled Traffic Farming

**Le numéro 3/2013 paraîtra  
le 14 mars 2013.**

**Dernier jour pour les ordres d'insertion :**  
22 février 2013